



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 février 2023, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2023-461 modifiant le règlement numéro 2022-452 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023 ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous les onglets Communications et publications / Règlements.

Le Règlement numéro 2023-461 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 21^e JOUR DE FÉVRIER 2023

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière